

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 7 juillet 2016

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice	: 10	L'an deux mil seize, le sept juillet, à vingt heures zéro minutes, le Conseil
- présents	: 6	Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants	: 9	prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents	: 4	Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation	04/07/2016	Présents : Mmes Rachel GRIVEAU, Séverine CRESPEAU et Aurélie JOUSSET
Date d'affichage	04/07/2016	MM Eric FASSOT, Stephan JONETTE et Alix THILLIER
		Absents excusés : Evelyne ROBERT (pouvoir à R. Griveau), Alain MAUPEU (pouvoir à S. Crespeau), Olivier MARDESSON (pouvoir à A. Jousset) et Jean-Louis LANSIER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CM du 07/06/2016
2. Délégations :
 - Cantine : tarifs
 - Fusion des budgets eau et assainissement
 - Achat du terrain de M. Chauveau
3. Demande d'utilisation d'une partie de l'ancienne maison de retraite
4. Informations et questions diverses :
 - Organisation du 13 juillet

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte-rendu du CM du 7 juin 2016 :

L'approbation du compte rendu est reportée au prochain Conseil

32-2016 : Tarifs de la cantine scolaire

Mme GRIVEAU, 1^{ère} adjointe chargée des affaires scolaires et de la cantine, expose que le tarif du repas enfant était de 2,95 € pour les deux années scolaires écoulées.

Afin de rester en harmonie au sein du RPI avec les tarifs de la cantine scolaire de Montrieux, elle propose au Conseil de l'augmenter de 0.05 €, ce qui monte le prix du repas à 3,00 € à partir de la prochaine rentrée, le 1^{er} septembre 2016.

Le tarif du repas adulte resterait inchangé à 3,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif du repas enfant à 3,00 € et du repas adulte à 3,20 € pour l'année scolaire 2016/2017.

33-2016 : Achat d'un terrain

Monsieur le Maire rappelle le projet d'achat du terrain appartenant à M. Chauveau Jean-François domicilié à Saint-Gervais-la-Forêt (41350) « 6 rue Gérard Dubois », terrain situé « Rue des Ecoles » à La Marolle-en-Sologne, cadastré E 280 et E 282 et d'une contenance de 3498 m² dans le but de mener un projet de dynamisation du bourg.

Après concertation avec M. Chauveau Jean-François, le prix du m² a été fixé à 9 €.

Le conseil municipal autorise M. Fassot, Maire de La Marolle-en-Sologne, à signer toutes les pièces nécessaires à cet achat.

Fusion des budgets eau et assainissement : le Maire présente l'intérêt de la fusion pour la commune ; cependant, renseignements pris auprès des services des Finances Publiques, elle n'est pas possible en l'état car le budget de l'assainissement est soumis à la TVA et pas celui de l'eau. Pour fusionner, il faudrait prendre l'option de soumettre le budget de l'eau à la TVA, avec un impact sur les factures des usagers. La question est à étudier plus en profondeur.

Le Conseil décide de reporter la décision à une réunion ultérieure.

L'association UCPS, actuellement basée à Salbris, doit quitter les locaux qu'elle occupe en octobre 2016. Elle cherche un local de stockage de 400 m² et un lieu pour réinstaller ses bureaux. Une demande a été formulée auprès du maire pour utiliser le grand bâtiment en briques de l'ancienne maison de retraite, qui présente les caractéristiques souhaitées.

Si le Conseil, sur le principe d'accueillir l'association à La Marolle, ne voit aucun inconvénient, il reste que l'ensemble des bâtiments est en attente d'un projet de restructuration émanant du Conseil Départemental, qui doit effectuer une visite en septembre. L'installation de l'UCPS ne pourrait donc être que provisoire, sans qu'une quelconque durée puisse être déterminée à ce jour. Un autre point soulevé est celui de l'entretien (chauffage en particulier) : l'association s'engagerait à prendre celui-ci à sa charge. Pour ce qui est de la sécurité, il faudrait également prévoir une vérification générale des installations.

Les bâtiments n'étant actuellement ni utilisés ni valorisables, le Conseil décide de continuer à étudier une mise à disposition des locaux dont elle a besoin, contre leur entretien courant, dans le cas où l'association ne trouve rien de plus pérenne d'ici à octobre. Un travail sur l'engagement et la responsabilité de chacun doit être fortement approfondi.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les baux du presbytère
Le logement du haut est occupé par les mêmes locataires depuis plusieurs années. Quelques retards de paiement sont en cours de régularisation.
Le grand logement du bas a été loué en février, le contrat est dénoncé depuis début mai, à échéance le 6 août. La locataire est déjà partie mais le logement est occupé par une autre personne. Si elle ne l'a pas libéré au moment de l'état des lieux sortant, il faudra faire faire un constat d'huissier. L'occupant actuel a demandé à reprendre le logement.
Le petit logement à l'arrière a été entièrement rénové pour accueillir la locataire courant juillet. Les problèmes d'humidité constatés au moment des inondations semblent résorbés. Une courette a été délimitée par un grillage et un portillon. Le loyer a été fixé à 280 €.
- Suite à la réception de trois devis pour la vérification annuelle obligatoire des installations électriques, la proposition de DEKRA est retenue à l'unanimité.
- Le recensement de la population aura lieu au début de l'année 2017. Il faut trouver un agent recenseur de terrain. Une personne disponible, véhiculée, discrète et motivée serait la bienvenue. La formation est assurée par l'INSEE en janvier 2017.
- Suite aux intempéries de fin mai début juin, le chemin rural mitoyen avec Montrieux a subi de gros dégâts. Il est actuellement fermé à toute circulation pour la portion détruite. Un devis de remise en état a été demandé. Il reste à étudier son financement (assurances ?)
Afin de parer à tout problème similaire à l'avenir, le Maire propose d'écrire à chacun des propriétaires d'étangs situés au long d'un chemin rural ou d'une voie communale afin d'attirer leur attention et leur responsabilité sur l'entretien des digues d'étang.
- Recherche d'un épicier : quelques contacts ont été pris en mairie mais aucun n'a été jusqu'à présent suivi de rendez-vous. Le loyer demandé est jugé un peu trop élevé par les candidats potentiels. Le maire demande l'accord du Conseil pour abaisser ce loyer pendant une durée limitée. Le Conseil donne pouvoir de négociation au Maire.
- Information sur les travaux du GRAHS pour la réédition complétée du « guide découverte de la Sologne des étangs »
- Constitution du jury pour le concours des Maisons Fleuries 2016 : il faudrait demander aux élus de Neung s'ils acceptent d'en faire partie.
- Organisation du 13 juillet : les réservations pour le repas sont quasi pleines, alors que la date limite est seulement demain. Des « habitués » ne sont pas encore inscrits. Parmi les membres du Conseil, 3 ne seront pas disponibles. L'accent est mis par le Maire sur l'attention particulière qui devra être portée à la sécurité pendant la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice.
Il faudra essayer de ne pas laisser trop durer l'apéritif afin que le repas se termine à la tombée de la nuit et ne pas faire attendre les gens pour la suite des festivités.

SEANCE LEVEE A 21h00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
			
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		
			